

Le Tribunal de commerce de Nanterre a placé RT France en liquidation judiciaire. Une décision qui fait suite aux mesures de censure prises par l'Union européenne et la France, ayant conduit au gel des comptes du média. Après l'interdiction de diffusion imposée par l'Union européenne, les sanctions européennes visant la maison mère de RT France et le gel des comptes de RT France infligé par le Trésor public français, la liquidation du média a été annoncée par le Tribunal de commerce de Nanterre, ce 7 avril.

« Aujourd'hui, le Tribunal de Nanterre a pris la décision de mettre RT France en liquidation – un média qui n'a pas plu à Emmanuel Macron depuis son lancement et qui a été sanctionné par l'UE il y a un an à titre préventif en raison du conflit en Ukraine – en effaçant notre visibilité en Europe et en gelant ensuite tous nos fonds et nos actifs pour s'assurer que nous ne produisions plus de contenu », a tweeté la Présidente et directrice de l'information de RT France, Xenia Fedorova. Avant d'ajouter : « En conséquence, plus d'une centaine de salariés français seront licenciés dans les prochains jours. »

[C'est] la censure d'un média qui a donné toute liberté aux journalistes, aux animateurs et aux experts et qui n'a jamais enfreint aucune loi. Xenia Fedorova a notamment dénoncé *« la censure d'un média qui a donné toute liberté aux journalistes, aux animateurs et aux experts et qui n'a jamais enfreint aucune loi, mais qui est resté fidèle à ses valeurs fondamentales, ce qui manquera sans aucun doute aux Français »*.

...Peu après le déclenchement fin février 2022 de l'opération militaire russe en Ukraine, la Commission européenne avait invoqué la nécessité de couper tous les canaux de diffusion (satellite, Web et réseaux sociaux) en Europe de *« la machine médiatique du Kremlin »* représentée, selon elle, par RT et Sputnik. Or, l'UE n'a pas été en mesure, pour appuyer cette décision, de citer la moindre fake news dont se seraient rendus coupables ces médias. Et pour cause : **la chaîne RT France n'a jamais été sanctionnée par le régulateur français des médias, l'Arcom (ex-CSA).**

Les avocats de RT France avaient alors dénoncé, notamment, une méconnaissance de *« la liberté d'expression dont doit disposer, en toutes circonstances, tout média d'information, sous le contrôle de son régulateur national »*. En outre, un certain nombre de personnalités médiatiques et politiques étaient montées au créneau contre cette mesure liberticide, et une pétition en ligne contre l'interdiction de RT France avait été lancée, recueillant plus de 50 000 signataires. Par la suite, en décembre 2022, l'Union européenne a inclus la maison mère de RT France dans la liste des

entités qu'elle sanctionne, dans le cadre de son neuvième paquet de sanctions antirusse – encore une fois, sans être en mesure de pointer du doigt la moindre entorse à la déontologie journalistique de la part des médias dépendant de cette maison mère, TV-Novosti.

Enfin, invoquant cette décision de l'UE en janvier 2023, le Trésor public français a décidé de geler les comptes de RT France. Cette ultime sanction décidée par les autorités françaises a, de nouveau, soulevé l'indignation d'un certain nombre de journalistes et de syndicats. *«Ce sont près de 100 salariés et environ une cinquantaine de journalistes qui vont basculer dans le chômage»*, avaient ainsi déploré les deux syndicats représentatifs des salariés de RT France, à savoir les sections du Syndicat national des journalistes (SNJ) et de Force ouvrière, tandis que l'éditorialiste Alexis Poulin – entre autres – s'était inquiété de voir le «triomphe» d'un «projet de censure». «Nos libertés sombrent», avait-il lancé.